

La Commission permanente du 7 décembre axée sur la transition écologique, l'insertion et l'emploi, l'aménagement durable du territoire

La Commission permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 7 décembre 2020 à l'Hôtel d'agglomération . Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant la transition écologique, l'insertion et l'emploi ainsi que l'aménagement durable du territoire.

Angers Loire Métropole subventionne l'achat de vélos électriques pour un montant de 74 712 €

Angers Loire Métropole souhaite encourager l'achat de vélos à assistance électrique dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo. Une seule subvention est accordée par foyer.

372 dossiers sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 74 712 €.

Depuis son lancement le 17 juin 2019, cette aide a été attribuée à 2 599 foyers pour un montant total de 511 079 €.

L'insertion et l'emploi sont également au programme

La collectivité attribue 8 000 € de subvention à l'association Solidarauto 49

L'association Solidarauto 49, acteur de l'économie sociale et solidaire locale, remplit deux objectifs à travers la gestion de deux garages solidaires, situés à Belle-Beille et à Trélazé :

- rompre avec l'isolement et favoriser la mobilité pour tous ;
- Favoriser l'insertion en permettant à des personnes en rupture avec le monde du travail de trouver ou retrouver une activité stable et durable.

Fort de ses 1 471 adhérents, l'association doit néanmoins faire face à des difficultés économiques et organisationnelles depuis 2017. Malgré la poursuite de son développement en 2020, la situation financière reste fragile, liée notamment à la crise sanitaire.

Après analyse de la situation économique de l'association, Angers Loire Métropole attribue une subvention d'un montant total de 8 000 € en soutien à l'activité de la structure.

Angers Loire Métropole accorde une subvention de 5 000 € à l'association Auteuil Formation continue

La Fondation des Apprentis d'Auteuil propose 3 formations dispensées par son centre de formation «Auteuil Formation continue Pays de la Loire» dont l'objectif est d'améliorer durablement l'insertion et l'employabilité d'un public fragilisé de 18 à 30 ans. La crise sanitaire a impacté les actions de formation et mis en lumière la fracture numérique existante pour ce public. La Fondation a ainsi décidé de faire

l'acquisition de matériel informatique et de logiciels de formation. Cet investissement permettra aux jeunes de travailler sur des outils professionnels et d'acquérir des compétences dans ce domaine.

Angers Loire Métropole participe à cet investissement numérique en soutenant l'association Auteuil Formation continue par l'octroi d'une subvention de 5 000 €.

Angers Loire Métropole atteint un taux d'emploi direct de travailleurs handicapés de 10 %

L'article 35 bis de la loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 fait obligation au Président de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés au sein de l'organisation communautaire. Un quota d'au moins 6 % de personnels handicapés au sein de l'effectif doit être respecté. Fortement engagée dans une politique en faveur de l'emploi, du maintien dans l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, Angers Loire Métropole a passé une convention avec le Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Celle-ci favorise la mise en place d'un plan d'action global visant à maintenir un taux d'emploi de 6 % au minimum.

Les effectifs de travailleurs handicapés déclarés au 1^{er} janvier 2019 par Angers Loire Métropole atteignent un taux d'emploi direct de 10 %.

L'aménagement durable du territoire, à l'ordre du jour

La Communauté urbaine participe à l'étude sur le site de la Marmitière, à hauteur de 60 000 €

Le site de la Marmitière, situé sur la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou, est un site de caractère d'environ 13 hectares qui présente des qualités architecturales et paysagères.

Le devenir du site pose des enjeux sur le plan environnemental et paysager ainsi que sur le plan de la structuration urbaine. Ainsi, la Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou souhaite réaliser des études préalables afin de dessiner les futures perspectives pour cet espace. Le mandat d'études sera confié à ALTER Public pour un montant prévisionnel de 120 000 €.

Angers Loire Métropole attribue une subvention d'investissement pour co-financer l'étude, à hauteur de 50 %, répartie comme suit :

- 30 000 € versé en 2021 ;
- 30 000 € versé en 2022..

L'inventaire des zones humides confié par la collectivité au bureau d'études ELEMENT 5

Le réseau hydrographique d'Angers Loire Métropole, constitué de 5 cours d'eau majeurs est l'un des plus importants territoires de confluence d'Europe. Des cours d'eau secondaires et de nombreuses zones humides complètent le complexe hydrographique du territoire. Espaces de transition entre la terre et l'eau, les zones humides sont des écosystèmes naturels essentiels à la préservation de la ressource en eau et au maintien de la biodiversité. Le bon fonctionnement des zones humides et leur remise en état passent par l'amélioration de leur connaissance, leur protection leur réhabilitation ainsi que leur gestion.

Fort de ce constat, Angers Loire Métropole souhaite engager un inventaire des zones humides sur l'ensemble de son territoire. Le résultat de cet inventaire sera intégré au PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) et permettra de définir des actions de valorisation et de restauration des zones humides. L'étude, prévue sur 3 ans, a été attribuée, après le lancement d'un appel d'offres ouvert, au bureau d'études ELEMENT 5 pour un montant prévisionnel de 169 560 € HT.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM :

<http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>